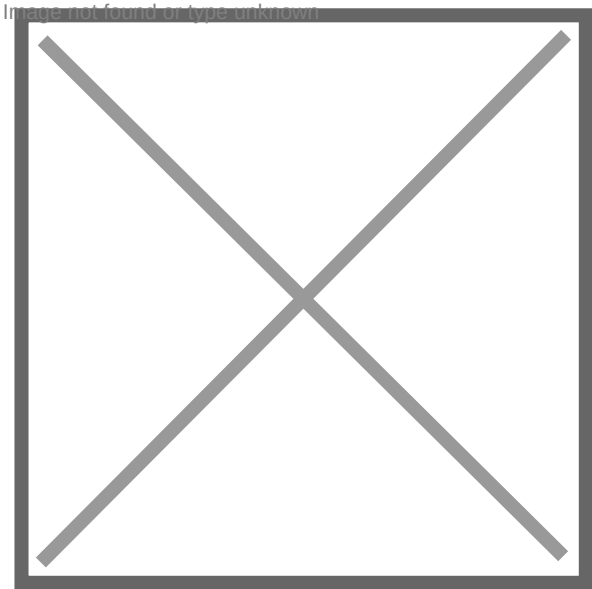




Cdi licenciement motif économique

Par **sabrina83**, le **15/12/2008 à 21:18**

Bonjour,
Je me permets de vous contacter par email, je viens d'être licencié pour motif économique, mon premier RDV préalable au licenciement est prévu pour le 29 décembre.
Mais je ne crois pas que la société subit de problèmes économiques je pense que mon employeur n'avait pas d'autre raison de me licencier, actuellement nous sommes trois à travailler au bureau :
1 CDD, deux apprentis dont l'un des deux est l'enfant de l'employeur, une question me tracasse : pourquoi n'a-t-elle licencié par accord commun son fils ??? ou le CDD.
J'ai l'impression que mon patron n'a pas trouvé de raison valable pour me licencier, étant donné que récemment j'ai été victime d'insulte raciste.
Je vous remercie de bien vouloir m'aiguiller et me donner les renseignements nécessaires.
Puis-je dire que mon licenciement est abusif ???
Je vous remercie infiniment pour votre prompt réponse,
Sincères Salutations